Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME. MAGDO (TOULOSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE),

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BRIAND (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Date de la convocation : VENDREDI 3 DECEMBRE 2021

Secrétaire de séance : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

D2021-74 – Procédure de concours relative à la réhabilitation du Hall 9

Dans le cadre du grand projet de réaménagement, l'actuelle déchèterie du Ramier va être détruite fin 2023.

Pour compenser la perte de cette installation et pour maintenir un service de collecte et de traitement pour les habitants de l'hyper centre, le comité syndical a approuvé, par délibération en date du 07 octobre 2021, la réhabilitation de l'actuel Hall 9 de l'ancien parc des expositions de Toulouse.

Le programme du concours comportait initialement une déchèterie urbaine indoor, une zone de déchets verts extérieur, l'aménagement et la réhabilitation pour pouvoir accueillir du public ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

Or, la zone de déchets verts extérieur n'est plus incluse dans le programme, ce qui a pour effet de porter le montant estimatif des travaux à 4 000 000€ HT au lieu de 4 300 000€ HT et de modifier certains éléments de maitrise d'œuvre qui seront confiés au lauréat du concours.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211209-d2021-74-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

La mission est désormais constituée des éléments suivants :

- Esquisse (ESQ) ;
- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Visa des études d'exécution et de synthèse établies par les entreprises (VISA) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- La coordination système de sécurité incendie (SSI)

La mission comprend aussi les éléments suivants :

- Dossiers réglementaires : ICPE
- Elaboration du Permis de Construire (PC) et suivi de la procédure.
- Assistance au recrutement des prestataires extérieurs : à savoir sans que cela ne soit limitatif : le Bureau de contrôle technique, le Coordinateur SPS et le Géotechnicien.
- Elaboration et aménagement du lieu de sensibilisation

Afin de mener à bien cette procédure, il sera également proposé d'ajouter un membre à voix consultative à la liste définie par la délibération D2021-47 :

- le ou un représentant de l'architecte des bâtiments de France.

Il convient dès lors d'acter ces modifications à la procédure de concours prise par délibération D2021- 47 du 7 octobre 2021.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le programme de l'opération de réhabilitation du hall 9 du parc des expositions en déchèterie urbaine, et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 4 000 000 € HT.
- ✓ **ADOPTE** la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles 88 et 89 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, qui sera suivi ultérieurement des marchés de travaux.
- ✓ **APPROUVE** la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre.
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Président de désigner les membres de la Commission Technique ainsi que les membres à voix délibérative ou consultative autres que les membres de la Commission d'Appel d'Offres
- ✓ **FIXE** à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir à l'issue de la phase de candidature
- ✓ **FIXE** à 20 000 € HT le montant maximal de l'indemnité qui sera versée aux candidats ayant remis une proposition conforme aux critères demandés
- ✓ **AUTORISE** le Président à arrêter la liste des candidats admis à concourir au vu de l'avis du jury
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les crédits afférents à cette opération qui ne l'auraient pas déjà été

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

COllectes - SElectives - Traitements - DEchetteries
S.M.
DECOSET

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211209-d2021-74-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	12	8	20
votants	12	8	20
pouvoirs	2	0	2
Total de voix	**28**	**8**	**36**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**28**	**8**	**36**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211209-d2021-74-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211209-d2021-74-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021